



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

économie : services extérieurs

Question écrite n° 6943

Texte de la question

M. Didier Julia appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les projets de réduction et de redéploiement des effectifs de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes dans plus de soixante départements, avec pour certains la prévision de suppressions de secteurs. Il pourrait en découler des problèmes d'organisation de ces services, qui ont en charge notamment d'assurer la sécurité et la qualité des produits alimentaires et industriels mis sur le marché, et remettre en cause leurs capacités d'intervention. Ces perspectives suscitent de vives inquiétudes et de nombreuses interrogations de la part de ces personnels. Aussi il lui demande quel est son sentiment sur cette situation.

Texte de la réponse

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes conduit une action de modernisation liée aux gains d'efficacité que cette administration a prévu de générer en son sein. Les structures infradépartementales, représentées par quinze secteurs géographiques et neuf antennes datent pour la plupart d'entre elles de l'immédiate après-guerre et d'une économie de pénurie où les actions liées au contrôle des prix étaient les plus marquantes. Le contexte a donc fondamentalement changé et le projet de modernisation de cette administration en tient compte, comme il tient compte du fait que le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, dont la DGCCRF est bien pourvue, rend moins nécessaire l'existence d'un plus grand nombre d'implantations administratives, alors même que la plupart des agents sont des enquêteurs de terrain qui passent l'essentiel de leur temps de travail en dehors de leur bureau. Les trente emplois supprimés dans le cadre du projet de loi de finances pour 2003 ne se traduiront pas par une baisse de la présence administrative au service de la protection économique du consommateur dans les départements, mais concerneront les fonctions support, les mises à disposition auprès de structures extérieures et une légère diminution de l'encadrement. Au demeurant, la suppression des secteurs, qui engendraient une complexité administrative évaluée à une charge occupant deux agents pour chacun des quinze départements concernés, se traduira par de nouveaux gains d'efficacité dans le futur. Au total les missions du service public qu'assume cette importante administration au service du consommateur et de la loyauté des transactions entre les acteurs économiques ne sont en aucun cas concernées par cet élément de la réforme du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie qui vise à assurer le meilleur service pour le citoyen au plus juste coût.

Données clés

Auteur : [M. Didier Julia](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6943

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2002, page 4232

Réponse publiée le : 16 décembre 2002, page 4973